

**CESSION DU DROIT A L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE
POUR L'ANNEE 2025-2026**

- Enregistrement et utilisation de l'image et de la voix d'un mineur
- Publication des productions d'un mineur

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux enfants et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du projet audiovisuel

Enregistrement d'image et de voix sous forme de photos, vidéos ou enregistrements audio des enfants fréquentant l'accueil collectif de mineurs sur les temps du périscolaire, de l'extrascolaire ou de la restauration scolaire.
Enregistrement sous forme de photos ou vidéo des productions des enfants (activités, jeux, spectacles, etc.).

Ces enregistrements sont strictement liés à la vie de la structure ainsi qu'à la participation des mineurs aux activités et sorties organisés par celle-ci et inscrites dans le projet pédagogique.

Nom et adresse de l'établissement :

Accueil Collectif de Mineurs de Verrières
40 rue de la République
10390 VERRIERES

2 Modes d'exploitation et de diffusion envisagés

Support	Étendue de la diffusion
☒ En ligne	☒ site internet de la Commune ☒ page Facebook de la Mairie ☒ ENT ONE
☒ DVD/clé USB	☒ pour transmission aux familles
☒ Projection collective	☒ pour un usage collectif dans les locaux de l'accueil de loisirs ☒ usage de communication de la structure : journal du centre, affiches... ☒ journal local ☒ journal quotidien L'est Eclair

3 Engagement de la structure :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Ville respectera les droits de la personne, l'enfant mineur étant une personne vulnérable.

La captation, la diffusion de l'image/la voix du mineur, ainsi que les commentaires d'accompagnement ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa réputation, à son intégrité physique ou morale, ni à son état de santé...

Aucune cession de l'image/la voix de l'enfant à des tiers ne pourra avoir lieu à l'initiative de la Ville.

Toute exploitation, par la Ville, autre que celle indiquée dans ce présent document, que ce soit titre gracieux ou onéreux, donnera lieu à une nouvelle autorisation de l'autorité parentale, y compris en cas de modification de l'enregistrement initial (notamment recadrage, transformation numérique, incorporation à d'autres éléments de communication, etc.).

4 Durée de l'autorisation de l'image/ la voix :

L'image/la voix de l'enfant pourra être captée durant toute l'année scolaire 2025-2026 et durant les vacances d'été 2025 et 2026.

L'image/la voix de l'enfant pourra être utilisée à travers les supports susmentionnées pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;

À échéance, les enregistrements de l'image/la voix du mineur en cadrage restreint ne pourront plus être exploités et seront détruits.

5 Autorisation des titulaires de l'autorité parentale :

La cession du droit à l'image d'un mineur est un acte non-usuel d'éducation qui fait l'objet de l'autorisation conjointe des titulaires de l'autorité parentale comme stipulé ci-dessous :

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Je soussigné(e) : <i>nom-prénom</i>	Je soussigné(e) : <i>nom-prénom</i>
Demeurant à : <i>adresse complète</i>	Demeurant à : <i>adresse complète</i>
Investi(e) de l'autorité parentale sur le/la mineur(e) de moins de 18 ans : <i>nom-prénom de l'enfant</i>	Investi(e) de l'autorité parentale sur le/la mineur(e) de moins de 18 ans : <i>nom-prénom de l'enfant</i>
Né(e) le :	Né(e) le :
Demeurant à : <i>adresse complète</i>	Demeurant à : <i>adresse complète</i>
☐ Avons pris connaissance des modalités d'exploitations de l'image du mineur décrites ci-dessus.	
☐ Certifions avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge et s'être assurés, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation.	
☐ Autorisons à titre gracieux et exclusif, la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur laquelle le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable, dans le respect du contexte et objectifs du projet précisés ci-dessus. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.	
☐ Nous garantissons que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, de sa voix, ou de son nom.	
☐ REFUSONS la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur lesquels le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable	
Date et signature :	Date et signature :

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une des quelconques obligations prévues au présent contrat, et si dans le délai de 15 (quinze) jours après la présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la mise en demeure de s'exécuter est restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts aux torts exclusifs de la partie défaillante.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (et/ou papier) par le centre de loisirs de Verrières en vue d'une gestion par le service. Elles seront conservées pendant un an après échéance puis détruites. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant la directrice du centre de loisirs centredeloisirs@verrieres-aube.fr, le Délégué à la Protection des Données, CDG 10, rond-point Winston Churchill, 10300 SAINT-SAVINE ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.